

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme Nadia GRAMMONTIN, MM. André CASSOU, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Jean-Luc MARTIN et Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRE OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VEHICULE
POIDS LOURD BENNE OCCASION AVEC COFFRE DOS CABINE POUR LE
SERVICE VOIRIE D'ORTHEZ AVEC REPRISE CAMIONNETTE FORD 3T5 TYPE
BENNE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 23 JUIN 2016 –
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en passé en application des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 28 avril 2016.

Il a été remis 1 pli dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2016 à 10 heures a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Entreprise	DESIGNATION	Montant HT	Reprise nette
LABESQUE VI Route de l'aviation Bp 214 64002 PAU CEDEX	Fourniture et livraison d'un véhicule poids lourds benne occasion avec coffre dos cabine pour le service voirie avec reprise camionnette Ford 3T5 type benne	19 000 €	- 300 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE